

Discours de Monsieur Fathallah Oualalou, Ministre des finances et de la privatisation, à l'occasion de la présentation du projet de loi de finances 2006 devant la Chambre des Représentants

**Monsieur le Président,
Messieurs les Honorables Députés.**

J'ai l'honneur de présenter devant votre Honorable Assemblée le projet de loi de finances 2006 , élaboré à la lumière des Hautes Orientations Royales qui ont constitué un soutien précieux de l'action du Gouvernement et de l'ensemble de la nation en vue de consolider les bases d'un Maroc moderne et démocratique, consacrer l'Etat de droit, renforcer la capacité du pays à faire face aux défis du développement dans un contexte d'ouverture des marchés et d'incertitude de la conjoncture internationale. C'est dans ce cadre que se situe le train des réformes structurelles engagées.

A ce propos, il convient de signaler en particulier l'Initiative nationale pour le développement humain initiée par Sa Majesté le Roi. Ce chantier, innovant dans sa philosophie et dans ses modalités de mise en œuvre pour renforcer la cohésion de la société marocaine lutter contre la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation et résorber les déficits sociaux, constitue une avancée qualitative majeure en matière d'action sociale et se trouve d'ores et déjà concrétisé sur le terrain par le lancement de nombreux chantiers à travers le Royaume.

Par ailleurs, le projet de loi de finances 2006 a été élaboré dans un contexte marqué par quatre contraintes majeures :

- 1-** L'aggravation de la facture pétrolière avec ses répercussions négatives sur la balance des paiements et sur le budget général à travers la Caisse de compensation, d'où la nécessité de la mise au point d'une stratégie globale en matière d'énergie en vue d'assurer au pays davantage d'indépendance dans ce domaine à l'égard de l'étranger ;
- 2-** L'insuffisance et même l'absence totale des précipitations de pluies dans de larges portions du pays avec ses conséquences sur le niveau de la production agricole qui a chuté de près de 50% , d'où la nécessité de la mise au point d'une nouvelle politique à même de renforcer l'autonomie des résultats des campagnes agricoles à l'égard des aléas climatiques ;
- 3-** L'assainissement de la situation des Caisses de retraite, qu'il s'agisse de la Caisse Marocaine des Retraites ou des caisses internes propres à certains établissements publics, ce qui a conduit à assurer leur viabilité à moyen terme ;
- 4-** La charge excessive de la masse salariale, ce qui a conduit à la recherche et à la mise en œuvre de voies et moyens propres à assurer une atténuation de cette charge.

En dépit de ces contraintes, aggravées par les séquelles des fléaux naturels intervenus l'année dernière, à savoir le séisme d'Alhoceima, les invasions acridiennes, la sécheresse, l'année 2005 devrait se solder par des résultats honorables illustrés par les évolutions suivantes :

- exportations : + 12% pour les produits agricoles, + 7,8% pour les produits de la Pêche, +11,5% pour les phosphates ;
- valeur ajoutée de certains secteurs : +4% pour la production industrielle et + 9% pour la production énergétique pour les six premiers mois de l'année ;
- volume des crédits destinés au secteur des BTP : +16,7 % et + 10,7% pour les crédits à l'économie ;
- chiffre d'affaires de Maroc Télécom : +18,5 %;
- recettes touristiques : + 13 % ;
- nombre de touristes : +6 % ;
- transferts des résidents marocains à l'étranger : +6 % ;
- investissements extérieurs : 13,5 milliards de dirhams ;
- avoirs extérieurs : 142 milliards de dirhams, soit l'équivalent de onze mois d'importations de biens et de services.

Ainsi, l'attractivité de notre pays à l'égard des investissements extérieurs ne cesse de se confirmer comme le montre le volume des projets approuvés par la Commission d'investissement, soit 12 milliards de dirhams pour les six premiers mois de l'année. Outre les domaines d'intervention traditionnels des

investisseurs étrangers, à savoir le tourisme, le textile et l'industrie, ceux-ci ont commencé à opérer dans de nouveaux champs tels que l'équipement des voitures et la fabrication de pièces destinées à l'industrie aéronautique. Vingt projets ont été retenus dans ce cadre. Par ailleurs, l'Office chérifien des phosphates a conclu des accords de partenariat avec des groupes pakistanais, indous et brésiliens pour la réalisation d'investissements conjoints. De même, notre pays est devenu une destination privilégiée pour la délocalisation des activités de service à l'échelle méditerranéenne tels que les call centers ainsi que pour des groupes de renommée internationale tels que Fruit of the Loom, Legler et Settavex pour le textile, Safran /Snecma, Creuset et Labinal pour l'industrie aéronautique, Renault /Matra et Tata pour l'industrie automobile et St Micro Electronics pour l'industrie informatique. Parallèlement, des groupes français et espagnols ont été retenus pour reprendre l'équipement et l'exploitation des ex-terres agricoles SODEA et SOGETA. Parallèlement, l'action de réforme, poursuivie à un rythme soutenu, a concerné notamment les secteurs du transport, de l'eau, des organismes financiers spécialisés publics à savoir la Caisse nationale de crédit agricole CNCA, le Crédit immobilier et hôtelier CIH et la Banque nationale pour le développement économique BNDE, les Etablissements régionaux d'aménagement et de construction ERAC, la Société de développement agricole SODEA et la Société de gestion des terres agricoles SOGETA, ainsi que différents régimes de retraite.

En particulier, la réforme du secteur public s'est d'ores et déjà soldé par des progrès substantiels illustrés par les indicateurs ci-après : +30 % pour les investissements, +84 % pour les résultats nets, +10 % pour le chiffre d'affaires, + 44 % pour la capacité d'autofinancement et - 3 % pour l'endettement.

Les effort déployés par le pays pour stabiliser le cadre macro économique ont porté leurs fruits ainsi que le confirment l'appréciation positive du Fonds monétaire international FMI sur les performances de l'économie marocaine et le relèvement de la note attribuée à notre pays pour ce qui est de la situation de sa dette extérieure à long terme.

Le taux de croissance du PIB pour l'année en cours devrait se situer à 1,8 % au lieu des 3 % prévus initialement en raison principalement d'une campagne agricole en baisse de 50 % par rapport à la campagne précédente et de 24 % par rapport à la moyenne de celles des cinq dernières années.

Par ailleurs, notre commerce extérieur, marqué par une aggravation du déficit de 27 %, a été lourdement affecté par une série de facteurs :

- la flambée des prix du pétrole sur les marchés internationaux, lesquels prix ont dépassé 60 \$ US le baril contre une prévision de 35 \$. La facture pétrolière devrait s'élever à 36 milliards de dirhams, soit l'équivalent des transferts de nos résidents à l'étranger ;

- les nouvelles données du marché international des textiles après l'expiration de l'Accord multifibres qui se sont traduites par une baisse de 9 % de nos exportations dans ce domaine à fin Août 2005. Néanmoins, des améliorations ont été enregistrés depuis cette date grâce à des arrangements intervenus à l'échelle internationale et à des efforts déployés localement tant par les industriels concernés que par l'Etat qui a procédé à des aménagements des tarifs douaniers et à la mise en place des instruments appropriés de financement des opérations d'investissement et de mise à niveau.

Les performances des finances publiques sont également satisfaisantes puisque le déficit du Trésor a pu être contenu dans les limites prévues, soit 3,5% du PIB (exclusion faite des charges d'indemnisation liées à l'opération « départ volontaire à la retraite » qui représentent 1,9 % du PIB) et le taux d'endettement extérieur ne cesse de s'amenuiser, malgré les charges additionnelles occasionnées par :

- la péréquation des prix des produits pétroliers, même après le relèvement, à deux reprises, des prix de vente intérieurs, supportée par la Caisse de compensation devrait se traduire par un volume d'arriérés à la fin de l'année, d'un montant de 7,14 milliards de dirhams. Cette problématique impose la prise de décisions urgente en matière de prix et l'adoption d'une stratégie appropriée en matière d'énergie ;

- l'aggravation de la masse salariale suite aux décisions du dialogue social, aux opérations de promotion exceptionnelles des fonctionnaires , aux relèvements de salaires et aux indemnités allouées à l'occasion des départs volontaires à la retraite et qui à elles seules, représentent une dépense nette de 8,4 milliards de dirhams ;
- l'augmentation de 11,5 % des dépenses d'investissement.

Ces résultats ont été acquis grâce à la poursuite de la politique de rationalisation des dépenses et d'amélioration des recettes, celles-ci ayant augmenté de 18 % pour les impôts directs, 10 % pour la TVA et 14,7 % pour les droits d'enregistrement et de timbre, ce qui témoigne d'un comportement satisfaisant de l'activité économique.

Orientations du projet de loi de finances pour l'année 2006

Le cadre de référence du projet de loi de finances est constitué par les Orientations Royales découlant des Discours prononcés par Sa Majesté le Roi le 18 mai 2005 et à l'occasion de la Fête du trône et de l'anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple et par le programme gouvernemental. Ces hautes orientations ont réitéré les objectifs stratégiques que s'est fixé notre pays visant à consolider l'Etat de droit et des institutions, à promouvoir l'esprit de solidarité et de citoyenneté responsable, à favoriser la modernisation économique et conforter les bases d'une démocratie à visage humain et social.

Dans cette perspective, le projet de loi de finances poursuit six objectifs majeurs :

- 1.** Défense de la nation et sa mise à niveau ;
- 2.** Renforcement de la cohésion sociale à travers l'adoption d'une politique de développement solidaire visant à valoriser le capital humain ;
- 3.** Confortement du processus de réforme visant à optimiser le rendement du secteur public ;
- 4.** Soutien du programme de mise à niveau du cadre institutionnel notamment au niveau de la Justice et de l'Administration en vue de créer un environnement favorable à l'épanouissement des affaires et de l'investissement ;
- 5.** Intensification des efforts d'équipement notamment en infrastructures de base structurantes dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire prônant un développement équilibré sur les plans géographique et social ;
- 6.** Mise à jour des politiques sectorielles afin de répondre aux besoins des secteurs productifs et leur permettre de faire face aux impératifs de la compétitivité et de l'intégration dans les marchés mondialisés.

Il s'agit en définitive de consolider les acquis accumulés jusqu'à présent et de mettre en place les conditions du succès du processus de développement engagé.

Ainsi, les orientations du projet de loi de finances peuvent être appréhendés à trois niveaux :

I- Niveau de la solidarité sociale

L'action sociale du Gouvernement sera marquée par l'Initiative nationale pour le développement humain qui vise à institutionnaliser la solidarité nationale et à assurer, dans le cadre d'une approche partenariale et contractuelle, la convergence des efforts de l'ensemble des intervenants publics et privés et ceux des représentants de la société civile pour résorber les aspects les plus criants du déficit social et des disparités régionales. Les principaux points d'application de la politique sociale du Gouvernement se résument comme suit :

Promotion de l'emploi

La promotion de l'emploi est assurée à travers trois séries de mesures :

- l'encouragement de l'entreprise à l'occasion de la conclusion de contrats de premier emploi pour les jeunes diplômés ;
- le soutien de l'auto emploi par la mise en place, au niveau régional, de mécanismes propres à favoriser la création d'entreprises d'un capital inférieur à 250.000 DH ;

- l'adaptation de l'intermédiation dans le domaine du travail à travers la restructuration de l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi et les compétences ANAPEC, la mise à contribution du secteur privé et des Assemblées régionales dans ce domaine et la création d'un Observatoire national de l'emploi ;
- le soutien des fonds de garantie des prêts afin de favoriser la création de jeunes entreprises et faciliter les opérations de rééchelonnement, d'allègement et de restructuration des prêts consentis aux jeunes promoteurs.

Par ailleurs, le projet de loi de finances 2006 a prévu un effort particulier en matière d'emploi avec la création de 12.000 postes budgétaires auxquels s'ajoutent les postes libérés par les départs à la retraite pour les départements dispensés de l'annulation automatique de ces postes.

Mise en œuvre de la couverture sanitaire et renforcement du secteur de la santé

La mise en œuvre du Code de couverture sanitaire est appelée à constituer une étape majeure sur la voie de la consécration du principe du droit à la santé pour tous les citoyens.

Ainsi, l'entrée en vigueur, le 18 août dernier, de l'Assurance maladie obligatoire devrait porter le taux de couverture à 34 % au lieu de 17 % auparavant. Par ailleurs, le régime de

l'assistance médicale, pris en charge par l'Etat, les Collectivités locales et les bénéficiaires, sera appliqué à partir de l'année 2006 en faveur des personnes à revenus modestes.

Par ailleurs, la réforme du secteur de la santé sera poursuivie en vue d'élargir le champ des prestations fournies au titre des soins, notamment les soins de base et de la prévention sur l'ensemble du territoire national. A cet effet, il sera procédé au renforcement des infrastructures sanitaires, à la modernisation de leurs équipements et à la rationalisation de leur gestion et de leur mode de financement ainsi qu'à la mise en œuvre d'une politique adéquate du médicament afin d'en assurer la qualité et la disponibilité.

Promotion du secteur de l'enseignement et de la formation

Les actions programmées en faveur du secteur de l'enseignement, qui a bénéficié de 25 % du volume des augmentations de crédits accordées dans le projet de loi de finances, se situent dans le cadre des orientations de la Charte nationale pour l'éducation et la formation dont les principaux objectifs consistaient dans la généralisation de l'enseignement fondamental, l'amélioration de la gouvernance du système éducatif et de la qualité de l'enseignement à travers notamment la mise à niveau des enseignants, l'adaptation des manuels scolaires et des méthodes pédagogiques.

Il convient de souligner en particulier le recours massif aux nouvelles technologies de l'information et de la communication

pour appuyer cette démarche. Ainsi, avec l'appui de l'Agence nationale de réglementation des télécommunications, il sera procédé à l'acquisition de 104.000 ordinateurs en vue de doter l'ensemble des collèges et lycées de salles multimédia à l'horizon 2007.

Parallèlement, dans le cadre de la valorisation des ressources humaines et dans le souci d'assurer leur insertion rapide dans la vie active, les efforts nécessaires continueront à être déployés pour étendre les capacités d'accueil du secteur de la formation professionnelle et adapter ses filières aux besoins du marché du travail notamment dans le domaine des NTIC et du tourisme.

Par ailleurs, la lutte contre le fléau de l'analphabétisme sera poursuivie avec vigueur avec le concours actif des représentants de la société civile, les entreprises privées et les établissements publics en vue d'arriver à son éradication totale à l'horizon 2015.

Mise en place des équipements et des infrastructures de base

Les efforts consentis en vue d'élargir l'accès des populations rurales aux équipements et des services de base ,en particulier dans les domaines de l'eau, de l'électricité et des voies de communication seront accélérés afin d'aboutir à des taux d'accès significatif à l'horizon 2007 au lieu de 2010 fixé initialement.

Résorption du déficit en matière d'habitat social

Des dispositifs spécifiques ont été prévus pour faire face aux problèmes du déficit en logements et plus particulièrement en logements sociaux et à ceux de la dégradation du tissu urbain en agissant simultanément sur l'offre et sur la demande.

Il en est ainsi, au niveau de l'offre, de la création de nouveaux pôles à l'urbanisation, la mise à contribution à cet effet du patrimoine foncier de l'Etat, le regroupement des établissements publics intervenant dans le secteur de l'habitat au sein du holding Al Omrane, l'amélioration des incitations fiscales en faveur du secteur de la construction et la simplification des procédures d'urbanisme et l'encouragement de l'adoption de normes techniques devant permettre la réduction des coûts de construction.

Au niveau de la demande, l'action s'oriente vers l'élargissement de l'accès des catégories concernées de la population à des financements adéquats, en rapport avec leurs revenus, grâce à l'intervention de fonds de garantie spécifiques et l'extension du champ d'application du micro crédit à l'habitat social.

Promotion de la culture

Le secteur de la culture verra la création de huit maisons de la culture dans le cadre du programme MEDA, le lancement du projet de protection et d'aménagement du site archéologique de Volubilis outre l'organisation de divers festivals et manifestations à rayonnement national.

Encadrement de la jeunesse

Les actions programmées pour améliorer l'encadrement de la jeunesse portent sur le renforcement de l'opération « vacances pour tous », l'extension des activités des maisons des jeunes et du réseau des foyers féminins et des garderies d'enfants, le renforcement des moyens d'intervention des centres de protection de l'enfance, le soutien du programme de lecture pour tous et l'extension du réseau de stades et d'installations sportives de quartier.

II- Niveau de l'équipement du pays

Il est certain que l'année 2006 sera particulièrement riche en projets d'investissement d'une envergure inégalée, dont beaucoup présentent un caractère structurant, permettant d'améliorer la compétitivité des différentes zones du pays. L'on peut citer à cet égard notamment le complexe portuaire Tanger Méditerranée, l'extension du réseau autoroutier et du réseau ferroviaire avec le doublement de certains tronçons, la rocade méditerranéenne, l'aménagement des berges du Bou Regreg, la construction de complexes sportifs et de piscines, d'ouvrages hydrauliques, de la bibliothèque nationale, du musée des arts modernes, du musée archéologique.

En particulier, le montant des investissements publics atteint un chiffre record, soit près de 86,85 milliards de dirhams ainsi répartis :

■ Budget général de l'Etat.....	21,5 MM.DH
■ Fonds Hassan II.....	3,5MM.DH
■ Entreprises et établissements publics	49,14MM.DH
■ Comptes spéciaux du Trésor.....	6,5MM.DH
■ Services de l'Etat gérés de manière autonome..	0,2MM.DH
■ Collectivités locales	6,0MM.DH

III- Niveau de l'accompagnement de l'initiative privée

En raison du rôle primordial assigné au secteur privé pour la promotion de l'investissement productif et l'élargissement de la base économique du pays, l'Etat s'attache à mettre en place l'environnement propice à l'éclosion et à l'épanouissement des initiatives.

La stratégie mise en œuvre à cet effet se décline sur trois plans :

- le plan institutionnel avec la création de la Commission d'investissement et des Centres régionaux d'investissement appelés à jouer le rôle de guichet unique ;
- le plan de la lisibilité des potentialités et des perspectives et conditions de développement à long terme de secteurs clés de l'économie marocaine avec l'élaboration de stratégies sectorielles devant donner une plus grande visibilité sur l'action de l'Etat et permettre de fournir aux promoteurs les informations nécessaires pour éclairer leurs décisions d'investissement. Il en est ainsi :
 - du Plan Azur destiné à encadrer le développement du secteur touristique à l'horizon 2010,

- du Livre blanc définissant les conditions de relance de l'artisanat et le plan émergence de ce secteur en relation avec les activités du tourisme,
- de la stratégie industrielle destinée à assurer une meilleure exploitation des potentialités du pays et des avantages compétitifs résultant de sa position géographique. Il est certain que le secteur du textile habillement en particulier, fortement affecté par la concurrence asiatique, ne manquera de tirer profit de cette initiative. Ce secteur est appelé à connaître un nouveau dynamisme, en vertu des accords conclus ces derniers jours avec l'Etat, les différents dispositifs de soutien de la mise à niveau seront regroupés afin de faciliter davantage les opérations de restructuration de ce secteur,
- de la mise au point d'une nouvelle stratégie agricole mieux adaptée aux conditions climatiques locales, stratégie dans laquelle le mode d'exploitation des ex terres SODEA et SOGETA est appelé à jouer un rôle pionnier.

■ le plan du financement avec la mise en place des structures et des mécanismes propres à répondre aux besoins spécifiques de l'entreprise au titre de l'investissement et de la mise à niveau par la création de fonds de financement et de garantie, l'introduction des nouveaux mécanismes du capital risque, la prise en charge des infrastructures hors site et la mobilisation des terres domaniales.

IV – Niveau de l'action de réforme

La poursuite de la politique de réformes structurelles et sectorielles est destinée à assurer l'adaptation permanente de l'économie nationale à son environnement international en perpétuelle évolution et à consolider les acquis accumulés dans ce domaine.

Outre les réformes fondamentales touchant l'ensemble de la nation en tant que telle comme c'est le cas de la réforme du champ religieux dans un esprit d'ouverture et de tolérance et de celle de la justice pour consolider les bases de l'Etat de droit et renforcer l'indépendance et la crédibilité du système judiciaire, l'action de réforme portera en particulier sur :

- le secteur de l'Administration afin de renforcer son efficacité et d'améliorer la qualité de ses prestations grâce à la modernisation de ses structures, de son organisation et de ses méthodes de travail dans le cadre d'une approche décentralisée ou déconcentrée, contractuelle et partenariale, mettant à contribution l'ensemble des opérateurs aux échelles nationale et locale. Le succès de l'opération « départ anticipé à la retraite » constitue une avancée importante sur cette voie .Cette opération, couplée à l'adoption de l'horaire continu, s'intègre dans le processus de modernisation de la gestion publique et notamment des procédures budgétaires dans le sens de l'efficacité, de la responsabilité et de la reddition des comptes ;

- le secteur de l'eau afin d'assurer la sauvegarde de cette ressource rare et vitale en veillant à la rationalisation de son exploitation et à la préservation de sa qualité. L'année 2006 sera marquée à ce propos par le lancement du plan d'assainissement et de lutte contre la pollution ;
- le secteur de l'aménagement du territoire afin d'assurer une meilleure répartition spatiale des investissements et des activités avec la mise en place, en 2006, du cadre juridique correspondant, suite à la réunion de la première session du Conseil supérieur de l'aménagement du territoire, intervenue en 2004 ;
- le secteur financier en vue de continuer le processus de sa modernisation avec la révision des statuts de Bank Al Maghrib destinée à renforcer son indépendance à l'égard des pouvoirs publics dans la conduite de la politique monétaire et de ses prérogatives de supervision du système bancaire, la révision de la loi bancaire en vue de sécuriser davantage notre système bancaire et la mise en place d'un dispositif visant à lutter contre le blanchiment d'argent. Dans le même souci de sécurité et de protection de l'épargne à long terme, il est procédé à l'assainissement de la situation des régimes de pension, qu'il s'agisse des pensions civiles pour lesquelles la cotisation patronale est passée de 9 % à 10 %, des pensions militaires pour lesquelles cette cotisation est passée de 14 % à 20 % ou des caisses de retraites propres à certains établissements publics qui ont été externalisées ou sont en cours de l'être.

Certaines caisses ont accumulé des déficits considérables : 30 milliards de dirhams pour l'OCP et 11 milliards de dirhams pour l'ONE par exemple ;

- le secteur de la fiscalité en vue de réduire, dans un esprit de justice et d'équité conformément au principe de l'égalité de tous devant l'impôt, les distorsions qui le caractérisent et qui se traduisent par des dépenses fiscales annuelles de l'ordre de 15 milliards de dirhams, consécutives à des exonérations, des réductions de taux, ou de traitements fiscaux préférentiels. L'élargissement progressif de l'assiette fiscale est de nature à permettre la réduction de la pression fiscale et, par voie de conséquence une meilleure adhésion à l'impôt. Par ailleurs, l'érosion inéluctable des recettes douanières suite au démantèlement imposé par les Accords d'association et de libre échange conclus par le pays conduit à la recherche des voies et moyens de compenser ces manques à gagner pour continuer à assurer dans de bonnes conditions la couverture des dépenses publiques.

Données et agrégats du projet de loi de finances pour l'année 2006

Les principales hypothèses adoptées pour l'élaboration du projet de loi de finances se présentent comme suit :

- Taux de croissance : 5,4 % sur la base d'une campagne agricole moyenne ;

- Taux d'inflation : 2% malgré l'impact de la hausse de la facture pétrolière ;
- Prix du pétrole : 60 \$ US le baril ;
- Taux de conversion du dollar US : 9 DH ;
- Excédent du compte courant de la balance des paiements : 1% du PIB ;
- Déficit du Trésor : 3,2 % du PIB.

Par ailleurs, le montant total des charges du projet de loi de finances s'élève à 167 milliards de dirhams, marquant ainsi une hausse de 4,4 % par rapport à la loi de finances précédente ; Ces charges se répartissent comme suit :

- Budget de fonctionnement : 101 MM.DH dont :
 - Dépenses de personnel : 59,57 MM.DH , soit une baisse de 1,8 % ;
 - Dépenses de matériel : 16,2 MM.DH, soit une hausse de 5 % ;
 - Charges communes : 23,8 MM.DH, soit une hausse de 1,9 % ;
 - Dépenses imprévues et dotations provisionnelles : 2,4 MM.DH, soit une baisse de 30 %.

- Dépenses d'investissement : 21,5 MM.DH, soit une hausse de 13 % ;

- Service de la dette publique : 44,4 MM.DH, soit une hausse de 12,8 %.

A propos de la dette, il convient de noter la poursuite de la tendance à la baisse des charges de la dette extérieure qui s'élèvent à 9, 2 milliards de dirhams, marquant une baisse de

10%, alors que, parallèlement, les charges de la dette intérieure, d'un montant de 35,2 milliards de dirhams, dégagent un accroissement de 21 %. Cette évolution trouve son origine dans la gestion active de la dette d'une part, et dans l'arbitrage opéré en faveur du recours à l'endettement intérieur dépourvu de tout risque de change et assorti de taux d'intérêt modérés d'autre part.

Les prévisions de recettes s'élèvent, quant à elles, à 166,5 milliards de dirhams, soit une hausse de 4,4%. Les recettes prévues se répartissent pour l'essentiel comme suit :

- Impôts directs et taxes assimilées.. : 40,4 MM.DH, soit +9,8% ;
- Droits de douane..... : 12,2 MM.DH, soit +10,6% ;
- Impôts indirects..... : 40,4 MM.DH, soit +12,4% ;
- Droits d'enregistrement et de timbre : 6,7 MM.DH, soit +13,6% ;
- Produit des monopoles, exploitations
et participations de l'Etat..... : 8,4 MM.DH, soit +42,6% ;
- Produit de cession de participations
de l'Etat (Privatisation)..... : 4,95 MM.DH, soit -58,7% ;
- Recettes d'emprunt, dons et legs : 48,6 MM.DH, soit -2,2%.

L'examen des données chiffrées du projet de loi de finances permet de relever que des progrès ont été accomplis en matières de :

- 1- compression du volume des crédits ouverts en application de la politique de rationalisation des dépenses, d'optimisation de l'utilisation des ressources et de hiérarchisation des interventions en fonction des priorités nationales ;

- 2-** renforcement de la capacité de relever le niveau des recettes fiscales à travers l'élargissement progressif de la base imposable sans aggravation de la pression fiscale ;
- 3-** mobilisation des ressources provenant des monopoles, exploitations et participations financières de l'Etat en faisant participer davantage les établissements concernés à la couverture des dépenses publiques ;
- 4-** maîtrise de l'endettement public en rapport avec les capacités du pays dans ce domaine et d'arbitrage entre les sources d'emprunt intérieures et extérieures.

*

*

*

Le contexte international actuel se caractérise par un certain nombre de traits dont en particulier :

- une instabilité marquée par la hausse vertigineuse du prix du pétrole et l'envahissement des marchés par les produits asiatiques ;
- la globalisation des échanges, des investissements et des opérations financières dominés par les sociétés transnationales ignorant les frontières nationales ;
- l'ampleur prise par le phénomène de l'émigration clandestine des pays africains du sud du Sahara, phénomène dans lequel notre pays se trouve impliqué

en tant que zone de transit vers l'Europe, étant bien entendu que le Maroc n'a jamais manqué de faire part de sa solidarité agissante avec ces pays frères, ainsi que le démontre le voyage effectué par Sa Majesté le Roi au Niger touché par le fléau de la sécheresse.

Ce dernier phénomène trouve son origine dans la répartition inéquitable des richesses et l'inégalité des chances entre les nations. Sa résorption doit s'effectuer dans le cadre d'une approche globale faisant appel à la solidarité internationale, notamment européenne et d'une approche maghrébine qui pourrait constituer une opportunité pour insuffler un nouveau dynamisme au projet du Maghreb.

A l'occasion du rendez vous de Barcelone prévu pour le mois prochain, le Maroc aura l'occasion de rappeler à nos partenaires européens que leurs engagements antérieurs, destinés à asseoir les bases d'une zone méditerranéenne prospère et stable n'ont pas été entièrement remplis.

Le projet de loi de finances 2006 marque une nouvelle étape dans le processus de développement solidaire engagé par notre pays qui dispose à cet effet de nombreux atouts :

- la volonté de se réconcilier avec son passé, son genre féminin, son amazighité, ses régions, ses résidants à l'étranger et ses pauvres ;
- la volonté de poursuivre sa démarche vers la consolidation de la démocratie et des droits de l'homme ;

- la capacité de mener à bonne fin toute une série de réformes structurelles et sectorielles visant à stabiliser son cadre macro économique et moderniser ses structures afin de pouvoir tirer profit, dans les meilleures conditions possibles, de ses avantages comparatifs dans le cadre de la globalisation et de l'ouverture des marchés ;
- la capacité de mener à bonne fin un programme d'équipement ambitieux afin d'améliorer sa position en tant que destination privilégiée des investissements nationaux et étrangers.

Dans cette perspective, l'Etat est appelé à jouer un rôle primordial. Dans moins d'un mois, nous aurons à fêter le cinquantième anniversaire du retour d'exil de Feu Mohamed V, retour qui a ouvert la voie au rétablissement de la légitimité dynastique et à l'indépendance du pays. Que ce soit pour nous l'occasion d'un nouvel engagement d'approfondir les valeurs nationales qui trouvent leur prolongement actuel dans les valeurs d'une citoyenneté active et responsable.

Avec les perspectives ouvertes par le règne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et les Initiatives prises par Sa Majesté, notamment dans le domaine social, nous avons la certitude que l'ère du grand Jihad annoncée par Sa Majesté Mohammed V connaît une nouvelle relance, sous la Conduite de Sa Majesté Mohammed VI que Dieu L'assiste.